

CABINET D'AVOCATS

du Quartier des Libertés

Alexis DESWAEF
Sibylle DESSAIN
Véronique van der PLANCKE
Guerric GOUBAU
Xavier ROLIN
Madeleine GENOT
Tristan WIBAULT
Juliette ARNOULD
Amélie DAVID
Thomas HAYEZ

Bruxelles, le 9 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avocats au Barreau de Bruxelles

11^{ème} Anniversaire de l'assassinat de Monsieur Ernest MANIRUMVA, Vice-président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME »

Le 9 avril 2009, il y a onze ans déjà, Monsieur Ernest MANIRUMVA était lâchement assassiné en raison de la lutte qu'il menait courageusement contre la corruption au Burundi.

Il faut s'en souvenir pour suivre, inlassablement, la voie qu'il a tracée par ses actes courageux.

L'OLUCOME, en tant que partie civile, se bat depuis 2009 pour que justice soit rendue. Après une enquête lacunaire, un simulacre de procès s'est tenu à Bujumbura. Les avocats de la partie civile et d'une des parties condamnées l'avaient dénoncé dans une déclaration commune inhabituelle.

En 2013 déjà, un pourvoi en cassation avait été introduit par l'OLUCOME contre l'arrêt injuste rendu par la Cour d'Appel de Bujumbura. Or, depuis, cette affaire a été fixée devant la Cour Suprême à deux reprises. A chaque fois, ces audiences ont été remises à des dates ultérieures pour des motifs fallacieux.

La dernière audience était fixée au 4 septembre 2014 et a été remise *sine die*. Depuis lors : rien.

En janvier 2020, nous avons une nouvelle fois sollicité la fixation de cette affaire devant la Cour de Cassation, en vain. Cela s'appelle un « déni de justice ».

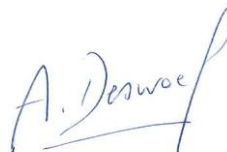
En ce jour du 11^{ème} anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA,

L'OLUCOME salue encore et toujours la personnalité de feu Ernest MANIRUMVA qui a payé de sa vie sa lutte courageuse et engagée contre la corruption au Burundi.

L'OLUCOME rappelle qu'à ce jour aucune enquête et aucun procès équitable n'ont été menés en vue d'amener devant les Cours et Tribunaux du Burundi les véritables assassins de feu Ernest MANIRUMVA et les commanditaires de cet assassinat, ce qui explique le pourvoi en cassation.

L'OLUCOME constate que les personnes qui avaient été poursuivies et dont tout le monde doutait d'une quelconque implication directe dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, ont toutes été libérées à l'exception du seul Monsieur Hilaire NDYZAMBA, qui reste détenu depuis pratiquement 10 années.

L'OLUCOME maintient qu'il faut annuler ces procédures et condamnations fallacieuses et reprendre les enquêtes *ab initio* pour que la vérité se fasse finalement jour en ce triste dossier.



Alexis DESWAEF (contact: +32475575700)
avocat au Barreau de Bruxelles et à la CPI
vice-président de la FIDH